



Chèque emis pendant le mariage mais encaissé pendant la séparatio

Par **claud**, le **03/09/2010** à **14:05**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le 07/06/10 et ai quitté le domicile familial le 08/01/10.

Un chèque a été émis en sept 2009 (alors que j'étais encore mariée) mais encaissé en avril 2010 (j'avais quitté le domicile mais pas encore divorcée).

Mon ex-mari me réclame de lui verser la moitié du chèque considérant qu'il est dans son droit puisque nous ne vivions plus ensemble (nous avons fait une main courante chacun de notre coté pour informer de la situation).

Est-il dans son droit ? Si non, sur quel texte de loi puis-je m'appuyer pour lui répondre ?

Merci d'avance pour vos réponses

Claude

Par **mimi493**, le **03/09/2010** à **16:41**

Et c'est quelle banque qui accepte de payer un chèque de plus d'un an ? Et sur un compte qui n'existe plus (vous n'avez plus de compte joint, je suppose)

Vous êtes sûre que c'est bien votre chèque qui a été encaissé ?

Par **lorelay45**, le **03/09/2010** à **17:36**

le chèque encaissé n'est pas vieux de plus d'un an. Au moment de l'encaissement, vous étiez toujours marié donc si le chèque a été encaissé sur un compte joint existant, c à juste titre. Il n'y a pas à rembourser. Cdt